

Le site d'enfouissement des déchets de Crocu est désormais autonome

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES Depuis peu, les jus de fermentation des poubelles et les eaux de ruissellement sont traités par épuration biologique, avant de retrouver la nature.

Le centre d'enfouissement des déchets de Crocu, renommé depuis l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), a ouvert en 2004, et restera en exploitation jusqu'en juin 2033. Suivra alors une longue période de 30 années pour assurer la surveillance du site et ses 200 000 tonnes de déchets.

UN INVESTISSEMENT DE 774 000 €

Depuis son ouverture, le site a déjà accueilli 86 000 tonnes de déchets, mais reste l'un des plus petits sites de stockage sur le territoire français. Il accueille les déchets ménagers des 24 communes des ex-cantons de Saint-Trivier et Pont-de-Vaux, et la plateforme de compostage des végétaux des deux déchetteries. Mais ces installations produisent chaque jour quelque



La visite du site a intéressé élus et partenaires. Photo: JPVélon



David Lewko, le responsable du site.

Photo: JPVélon

25 000 litres de lixiviat (jus de fermentation des poubelles et eaux de ruissellement) qui étaient transportées à Mâcon pour y être traités. Depuis 2015, une étude était conduite pour traiter ces lixiviats sur place et éviter les rotations quasi quotidiennes des semi-remorques. La société Serpol, dont le siège social est à Vénissieux, a conduit les études pour traiter ces effluents par épuration biologique, le traitement se terminant par une finition au travers de filtres à charbon, les rejets finaux étant rendus à la nature. Financé en partie par le conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, cet investissement de 774 000 € sera rapidement rentabilisé, et reste précurseur en la matière : le directeur de Serpol indique que « le traitement des lixiviats par épuration biologique est tota-

lement différent de ce même procédé pour les eaux usées ménagères ».

Daniel Gras, le président du syndicat mixte de Crocu, accueillait vendredi dernier Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, les élus locaux et les partenaires pour inaugurer cette installation d'épuration qui réduit considérablement l'empreinte carbone tout en évitant les coûteuses rotations de semi-remorques. Désormais, le site de Crocu est autonome et tout est traité de manière exemplaire sur place. Un projet identique de traitement des lixiviats est d'ailleurs à l'étude à Béziers (Hérault), et Crocu servira de modèle. La prochaine étape sera la création d'un parc photovoltaïque de 10 hectares sur le site qui s'étend sur 24 hectares, incluant l'ancienne décharge aujourd'hui réhabilitée.